

PLAINE DE VERSAILLES

RESTAURATION ET VALORISATION PEDAGOGIQUE DES TRAMES VERTES, DES ESPACES BIOLOGIQUES REMARQUABLES ET DES ESPACES EN FRICHE



BILAN

SOMMAIRE

Résumé de l'étude

1. Rappel de la commande

- A. Les problématiques de départ : prairie calcicole, pré-travail d'un stagiaire
- B. La volonté de faire une étude opérationnelle

2. La première année (2016) : diagnostic et orientations

- A. La production : expertise théorique à l'échelle de la Plaine et des communes
- B. La concertation auprès des communes, des agriculteurs et des associations

3. Les trois années suivantes (2017, 2018 et 2019) l'accompagnement de projets opérationnels

- A. Des études complémentaires : Orgeval, St-Nom, Davron / Feucherolles, Goussonville / Arnouville / Jumeauville
- B. Des études opérationnelles : les prairies calcicoles, la Plaine de Bailly à Villepreux
- C. Des actions complémentaires : sensibilisation / formations sur les rapaces avec ATENA78, projet écobordure avec H&T.

4. En parallèle, la production de supports de communication

Les projets à suivre

Tableau des projets

Retour critique



RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE



1. Rappel de la commande

A. Les problématiques de départ

Extrait du cahier des charges

La Plaine de Versailles, grande coulée agricole et naturelle rentrant dans l'agglomération parisienne, comporte des trames vertes importantes constituées par les coteaux calcaires de la vallée de la Mauldre et par les forêts qui bordent la plaine d'Est en Ouest. Ces espaces sont en grande partie classés en ZNIEFF.

Les communes concernées ont élaboré un SCOT (CC Gally-Mauldre) ou un PLU (ex. Beynes) qui ont décliné les trames vertes et bleues du SRCE.

Les coteaux calcaires, anciennement utilisés pour l'élevage, les vignes ou les vergers, sont abandonnés et s'enfrichent depuis de nombreuses années. Ils perdent ainsi leurs habitats caractéristiques et leur biodiversité. Ces coteaux font partie intégrante du corridor calcaire promu par le SRCE au niveau de la vallée de la Mauldre (avec une forte concentration de ZNIEFF sur Beynes et les communes limitrophes).

Une première étude sur un état des lieux des ZNIEFF et sur leur valorisation possible a révélé un grand intérêt de la part des communes pour les aider à gérer leurs espaces naturels menacés et à les valoriser.

La plaine est également riche de mares et zones humides, notamment dans les forêts où elles s'assèchent, également en raison de la fermeture des milieux. Les communes de la Plaine sont également sensibles à la préservation de ces

espaces et sont démunies face à leur drainage, car il s'agit généralement de terrains privés.

Ce projet a pour but de venir en aide aux communes pour restaurer les milieux fragiles et les trames vertes du territoire, et à les mettre en valeur par des chemins et des signalétiques de sensibilisation. (ex. pelouses calcaires, zones humides, vergers abandonnés, friches, lisières forêt-agriculture, forêts ...). Il consiste en des études opérationnelles avant travaux, travaux qui seront réalisés par les communes.

L'ensemble de ces espaces naturels s'inscrivent dans les composantes et objectifs du SRCE : corridors des milieux calcaires, corridors des lisières agricoles, mosaïques agricoles à conserver, sous-trame arborée à préserver.

Une charte paysagère a été élaborée sur ce territoire ouvert et signée par toutes les communes.

L'une des orientations de la charte est : « Enrichir les paysages par une politique environnementale » et deux des actions sont : « « maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires » ; « maintenir, gérer et valoriser les milieux humides et les cours d'eau ».

Au départ, il y a donc un souhait de la l'APPVPA de développer une étude autour de la valorisation de la biodiversité de la Plaine de Versailles. Ce souhait est le résultat de la plusieurs éléments :

- Le souhait de plusieurs communes de travailler sur des problématiques concrètes liées à l'environnement. Il s'agit principalement des communes situées le long de la vallée de la Mauldre et qui s'intéressent aux **prairies calcicoles** dont la dynamique est à l'enrichissement et qui risquent de disparaître à l'avenir faute d'entretien. Ou encore la mairie d'Orgeval par exemple qui souhaite valoriser un secteur de la commune situé en fond de vallée et remarquable d'un point de vue environnemental.
- La volonté de certaines associations et communes notamment de davantage valoriser la biodiversité de la Plaine, à travers notamment **les chemins de randonnée** et le développement d'un tourisme vert à proximité de Paris et de Versailles
- La poursuite d'études et de réflexions déjà engagées par l'APPVPA. La **charte paysagère** participative élaborée en 2013 et qui constitue un élément cadre pour le territoire. Cette charte se décline sous la forme d'un programme d'actions dont un certain nombre d'entre elles renvoient de près ou de loin à la valorisation de la biodiversité du territoire.

A partir de ces différents constats, l'opportunité de l'appel à projet de la région est saisi par l'APPVPA qui lance donc une étude sur la « Restauration et la valorisation pédagogique des trames vertes, des espaces biologiques remarquables et des espaces en friche sur la Plaine de Versailles. ».

En bénéficiant d'un financement pour cette étude, la région exprime elle-aussi ses attentes :

- Atteindre les objectifs du **SRCE** de restaurer des trames vertes et des réservoirs de biodiversité (dont les ZNIEFF et les zones humides)
- Sensibiliser les communes, les agriculteurs, la population à la biodiversité
- Créer du lien autour du patrimoine naturel et une meilleure qualité de vie de la population de la plaine de Versailles
- Donner accès à ces richesses à plus de franciliens.

Attentes complétées par celles des services de l'état en charge du suivi des trames vertes dans les documents d'urbanisme :

- Faire que les diagnostics TVB réalisées dans le cadre de l'étude soient **déclinables dans les documents d'urbanisme** des communes et principalement les PLU.
- Accompagner la construction des projets.

B. La volonté de faire une étude opérationnelle

En tant que commanditaire, l'APPVPA a exprimé sa volonté de faire que ce projet soit le plus opérationnel, qu'il débouche sur des projets concrets et qu'il soit fait en concertation avec le territoire.

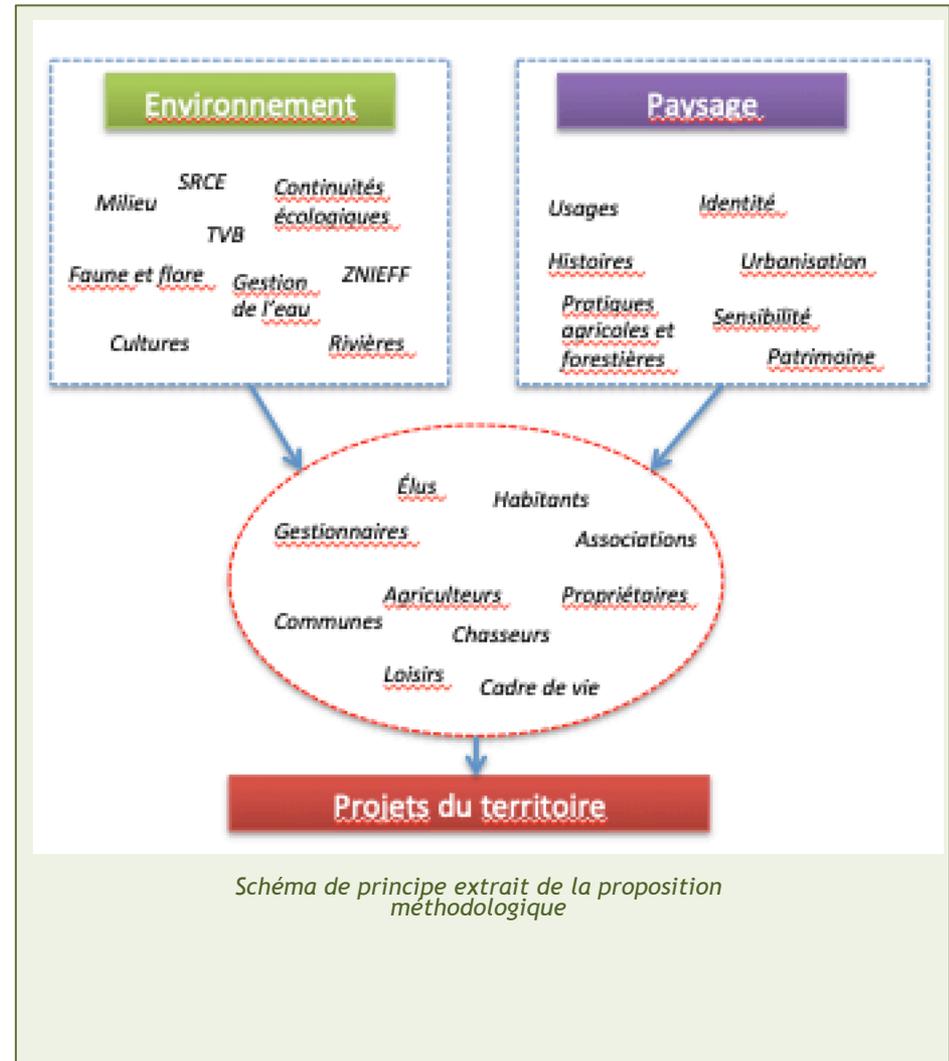
Ainsi, l'équipe projet proposée pour répondre à la demande de l'APPVPA est donc constitué au départ :

- Olivier Gérard, président de l'association éco-garde,
- Nicolas Tinet, urbaniste à La Fabrique du lieu,
- Laurence Renard, paysagiste à la Fabrique du lieu,
- Grégoire Moncharmont, écologue chez BE2BA.

Olivier Gérard a finalement décidé de ne pas poursuivre l'étude assez rapidement après son lancement.

Le parti-pris de notre équipe, en accord avec le souhait de l'APPVPA, est alors de faire une étude qui ne soit pas trop théorique du point de vue de l'étude environnementale (pas d'inventaires de faune / flore prévue par exemple) mais qui soit vraiment dédiée à l'**animation du territoire** et à créer une dynamique de projet autour du sujet des trames vertes, et qu'elle serve réellement les différents acteurs de la Plaine : communes, agriculteurs et associations.

De nombreuses études sur les trames vertes et bleues ont en effet tendance à s'arrêter à l'observation, à la réalisation de diagnostic et d'orientations théoriques mais débouchent peu sur des projets concrets faute d'animation territoriale une fois l'étude théorique réalisée. En effet, les trames vertes et bleues sont souvent vues par les collectivités comme une nouvelle réglementation à intégrer dans les documents d'urbanisme, comme la loi le prévoit. Sans que des objectifs précis en termes de réalisation ne soient fixés. Et dans le cas où le territoire n'enclencherait pas de suivi en termes d'animation et opérationnel, ces études restent souvent à l'état d'intention.



2. La première année (2016) : diagnostic et orientations

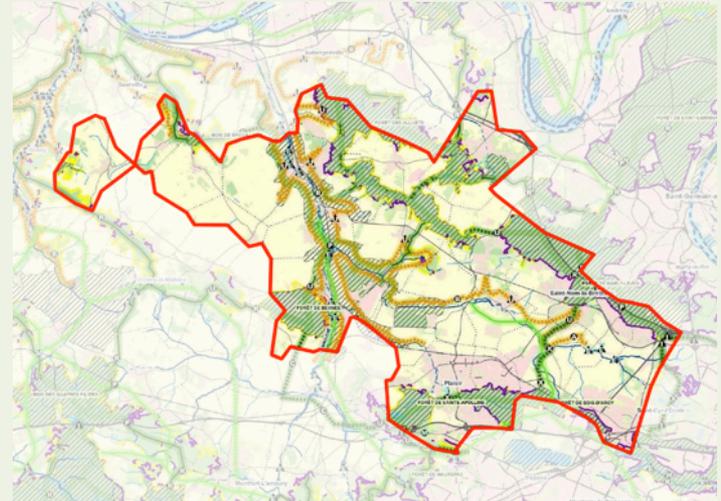
A. La production : expertise théorique à l'échelle de la Plaine et des communes

La première partie de cette étude a commencé par l'analyse du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Pour cela, nous avons rencontré Jean-Marc Bernard, en charge du SRCE à la DRIEE, afin de comprendre ce qu'est le SRCE, son origine et ses objectifs. Ainsi, la première étape de la mission consistait à décliner le SRCE à l'échelle de la Plaine de Versailles.

Le SRCE est composé de deux grandes parties : les composantes de la TVB, et ses objectifs. Notre première année avait donc pour but d'une part de **vérifier sur le terrain** si les composantes de la TVB telles qu'exprimées dans le SRCE correspondaient à la réalité du terrain. Et d'autre part, si les objectifs fixés étaient bien réalisables. En effet, le SRCE n'est pas réalisé à partir d'un travail de terrain mais est le résultat de données croisées qui peuvent parfois être différentes de ce qui existe réellement sur le territoire.

Un diagnostic général

A partir de la carte des composantes du SRCE, nous avons ainsi effectué un travail de terrain pour constater la fonctionnalité réelle ou pas des corridors écologiques. Les corridors fonctionnels exprimés par la carte du SRCE sont-ils réellement fonctionnels ? Certains projets récents ont-ils modifié la fonctionnalité de certains corridors ? Des milieux ont-ils été modifiés ? Des éléments de fragmentation méconnus sont-ils apparus ?



*En haut, la carte des composantes du SRCE
En bas, la réalité des composantes de la trame verte après le travail de terrain.*

Voilà autant de questions à partir desquelles nous avons élaboré notre propre document de diagnostic par sous-trame.

Un document d'orientation

Une fois le diagnostic affiné, nous nous sommes attachés à regarder si les objectifs fixés par le SRCE étaient réalisables. Sur la Plaine de Versailles, les objectifs sont les suivants :

1/ Sur les réservoirs de biodiversité

- 1.1 - Améliorer la gestion forestière des réservoirs de biodiversité
- 1.2 - Protéger la vallée de la Mauldre et ses coteaux calcaires

2/ Sur la sous-trame arborée

- 2.1 - Préserver les corridors fonctionnels existants
- 2.2 - Améliorer les corridors non-fonctionnels
- 2.3 - Créer de nouveaux corridors
- 2.4 - Améliorer l'état des lisières

3/ Sur les sous-trames herbacées et agricoles

- 3.1 - Préserver les espaces prairiaux
- 3.2 - Maintenir le réseau de chemins existant en l'état et améliorer sa fonctionnalité écologique
- 3.3 - Agir pour la préservation des milieux calcicoles

4/ Sur le milieu urbaine et les équipements spécifiques

- 4.1 - Préserver et améliorer les espaces naturels dans le tissu urbain
- 4.2 - Améliorer la gestion des équipements spécifiques (aérodromes, golfs).

5/ Sur la protection et la sensibilisation

5.1 - Inscrire les trames vertes dans les documents d'urbanisme

5.2 - Améliorer la connaissance de la population sur la biodiversité locale

5.3 - Lutter contre les conflits d'usage dans la Plaine

Ainsi, comme pour le diagnostic, nous avons produit un document d'orientation à l'échelle de l'ensemble de la Plaine déclinée par sous-trame. En plus de l'aspect environnemental et spatial, nous avons également intégré dans ce document d'orientation des objectifs en termes de sensibilisation du grand public et des élus. Mais aussi en termes de protection notamment par l'intermédiaire des documents d'urbanisme et notamment des PLU.



Les déclinaisons communales

En plus de ces deux documents à l'échelle de la Plaine, chaque commune a fait l'objet d'une déclinaison communale comprenant une partie diagnostic et des orientations. Chacune de ces communes pouvait ainsi disposer d'un document qui pourra être intégré dans les futurs PLU.

Ces déclinaisons ont également servi de base aux réunions que nous avons eu avec l'ensemble des communes de la Plaine. Elles comprennent ainsi une dimension pédagogique avec des descriptions des différentes sous-trames.

Dans chaque déclinaison communale, on trouve :

- Un présentation du contexte de la commune
- Les cartes des composantes et des objectifs du SRCE
- Un état des lieux des trames vertes correspondant à la réalité du terrain
- Un descriptif de la faune et de la flore du secteur
- Les enjeux
- Une synthèse du diagnostic
- Une carte d'orientation et le descriptif en texte faisant le lien avec le document d'orientation général.

PLAINE DE VERSAILLES

RESTAURATION ET VALORISATION PEDAGOGIQUE DES TRAMES VERTES, DES ESPACES BIOLOGIQUES REMARQUABLES ET DES ESPACES EN FRICHE



BAILLY



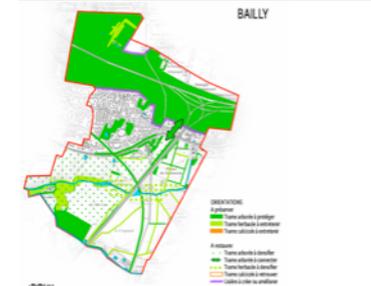
Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets



La réalité du terrain



Carte des orientations



Exemple de la déclinaison communale pour la commune de Bailly. En bas à gauche, la carte de l'état des lieux des trames vertes et à droite la carte d'orientations

B. La concertation auprès des communes, des agriculteurs et des associations

- Le département des Yvelines
- La région île de France
- La DRIEE
- L'inspecteur des sites des Yvelines
- La ferme de Gally

Durant la première année de l'étude, un travail **large de concertation** a été mené auprès de l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire. Ces différentes rencontres avaient différents buts :

- Faire de la sensibilisation et parler du sujet des trames vertes, et plus généralement de la biodiversité dans les différents milieux qui composent la Plaine.
- Mieux connaître certaines thématiques (agriculture, gestion de l'eau, etc.) et les dynamiques en cours sur le territoire qui ne dépendent pas forcément des acteurs de l'APPVPA.
- Connaître les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les trames vertes
- Commencer à creuser les éventuels financements disponibles pour les phases plus opérationnelles de l'étude.
- Faire remonter des projets opérationnels à accompagner pour les deux années suivantes de l'étude.

Dans ce cadre, nous avons rencontré :

- 26 des 27 communes de la Plaine.
- Le collège des associations de l'APPVPA
- Le collège des agriculteurs de l'APPVPA
- La chambre d'agriculture
- Le syndicat de gestion du rû de Gally
- Les intercommunalités de Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines

Tous les semestres, un COPIL était également organisé pour faire le point sur l'étude, présenter et faire valider les différentes productions.

Ce travail de concertation s'est avéré très important pour lancer une dynamique sur le territoire et faire parler du sujet. Elle a été fondamentale pour lancer les projets et arriver à des résultats concrets dans les deux années suivantes.

2. Les trois années suivantes : l'accompagnement de projets opérationnels

A. Des études complémentaires

En plus de leurs déclinaisons communales, certains secteurs plus précis ont fait l'objet d'études pré-opérationnelles plus détaillées. Ces secteurs ont été choisis selon deux critères principaux :

- La présence d'enjeux intercommunaux particulièrement forts et que les du COPIL voulaient creuser plus spécifiquement
- Une dynamique d'acteurs locaux prêts à soutenir une démarche sur leur territoire.
- Des projets précis identifiés à l'intérieur des communes en lien avec des corridors identifiés dans les phases de diagnostic et d'orientation,

Sur 39 projets identifiés, 7 ont été finalement étudiés permettant d'agir sur 17 communes.

Cinq secteurs de la Plaine ont ainsi fait l'objet d'études pré-opérationnelles :

- La commune d'Orgeval autour du réaménagement du Vallon d'Abbécourt
- La commune de Saint-Nom-la-Bretèche.
- Le secteur des communes de Davron et Feucherolles pour la création / l'amélioration d'un corridor arboré
- Le secteur de Goussonville / Jumeauville / Arnouville-lès-Mantes pour développer un corridor arboré et lutter contre des problématiques de ruissellement.
- La commune de Beynes pour la création / amélioration d'un corridor arboré

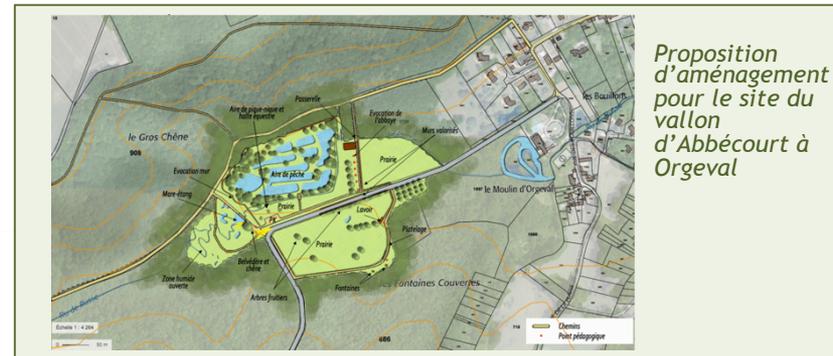
Pour chacun de ces sites / secteurs, une concertation plus

spécifique était menée auprès des acteurs concernés, un schéma d'aménagement était proposé, complété par des suggestions concernant la végétalisation, les partenaires à mobiliser, les modes de gestion à mettre en place, etc. Un chiffrage du projet était également proposé et un fléchage vers les différentes subventions mobilisables.

Ainsi, chaque note de rendu constituait une sorte de feuille de route pour les communes et porteurs de projets avec le maximum d'éléments possibles pour passer ensuite en phase projet.

Le réaménagement du vallon d'Abbécourt à Orgeval

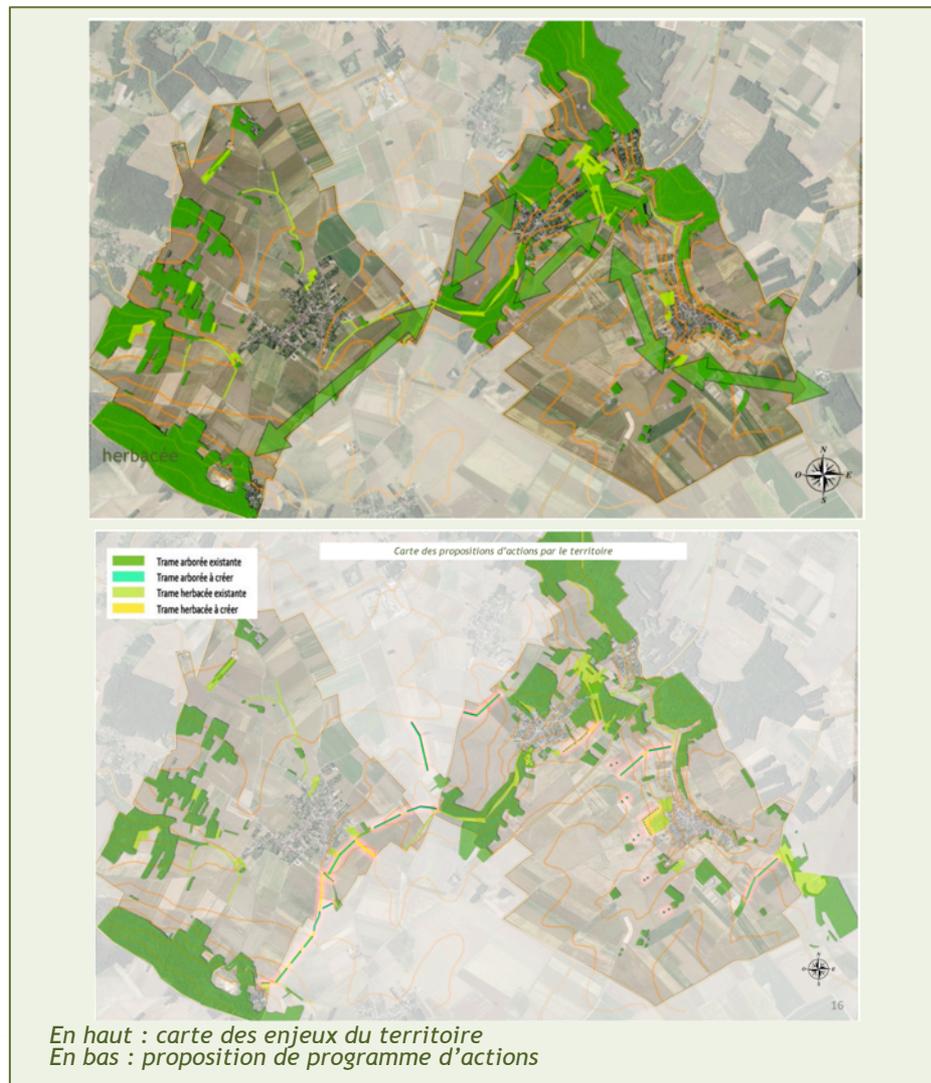
Le vallon d'Abbécourt est un secteur de la commune situé en fond de vallée et comprenant une zone humide en cours de réaménagement par le Conseil Départemental des Yvelines, (Espace Naturel Sensible). Le souhait de la commande était de travailler sur les secteurs de propriété communale situés dans le prolongement de la zone humide, prairie alluviale, sous-bois, abords de chemins pour améliorer la biodiversité tout en prenant en compte les usages de découverte de site pour les habitants, de pâturage de chevaux dans les prairies, et de mise en valeur du patrimoine bâti (ruine d'une ancienne abbaye).



L'amélioration des trames vertes à Jumeauville Goussonville et Arnouville-lès-Mantes et la lutte contre le ruissellement

Ces trois communes sont situées à l'extrême ouest de la Plaine de Versailles et apparaissent moins intégrées aux actions de l'associations. Par ailleurs, en termes de trame verte, il s'agit du secteur le plus « pauvre » de la Plaine avec un paysage très largement dominé par les grandes cultures et avec peu d' »infrastructures vertes « sur lesquelles s'appuyer. Enfin, ces dernières années, des problématiques de ruissellement posent des problèmes aux communes.

Là-encore, l'étude a consisté à proposer un programme d'actions permettant de relier les boisements situés sur les franges des communes, en choisissant d'intervenir sur certains secteurs (talus, bords de chemins, fossés agricoles) de façon à limiter le ruissellement. Malheureusement, malgré nos sollicitations, il n'a pas été possible de rencontrer les agriculteurs du territoire, limitant de fait les possibilités d'action.



La création d'un corridor arboré à Beynes

La commune de Beynes dispose d'un ensemble d'habitats favorables à la biodiversité. On y trouve la forêt de Beynes et la vallée de la Mauldre considérés comme des réservoirs de biodiversité.

L'objectif est de préserver et consolider le réseau de haies, et de bosquets répartis sur l'ensemble de la commune et notamment sur l'axe nord-sud entre la forêt de Beynes et le bois de Beinette vers Montainville. Ces éléments contribuent à la bonne fonctionnalité de la sous-trame arborée. Enfin, ces dernières années, des problématiques de ruissellement posent des problèmes aux communes. Ces éléments, localisés à la limite du plateau doivent permettre de limiter ces problèmes de ruissellements.

L'étude, réalisée en discussion avec M. Hubert agriculteur possédant la majorité des champs sur le « tracé » de ce corridor, a consisté à proposer un programme d'actions permettant de densifier les éléments favorables à l'accueil des espèces entre la forêt de Beynes et le bois de Beinette. Malheureusement, les contraintes liées à la PAC ont freiné la motivation du principal exploitant concerné.

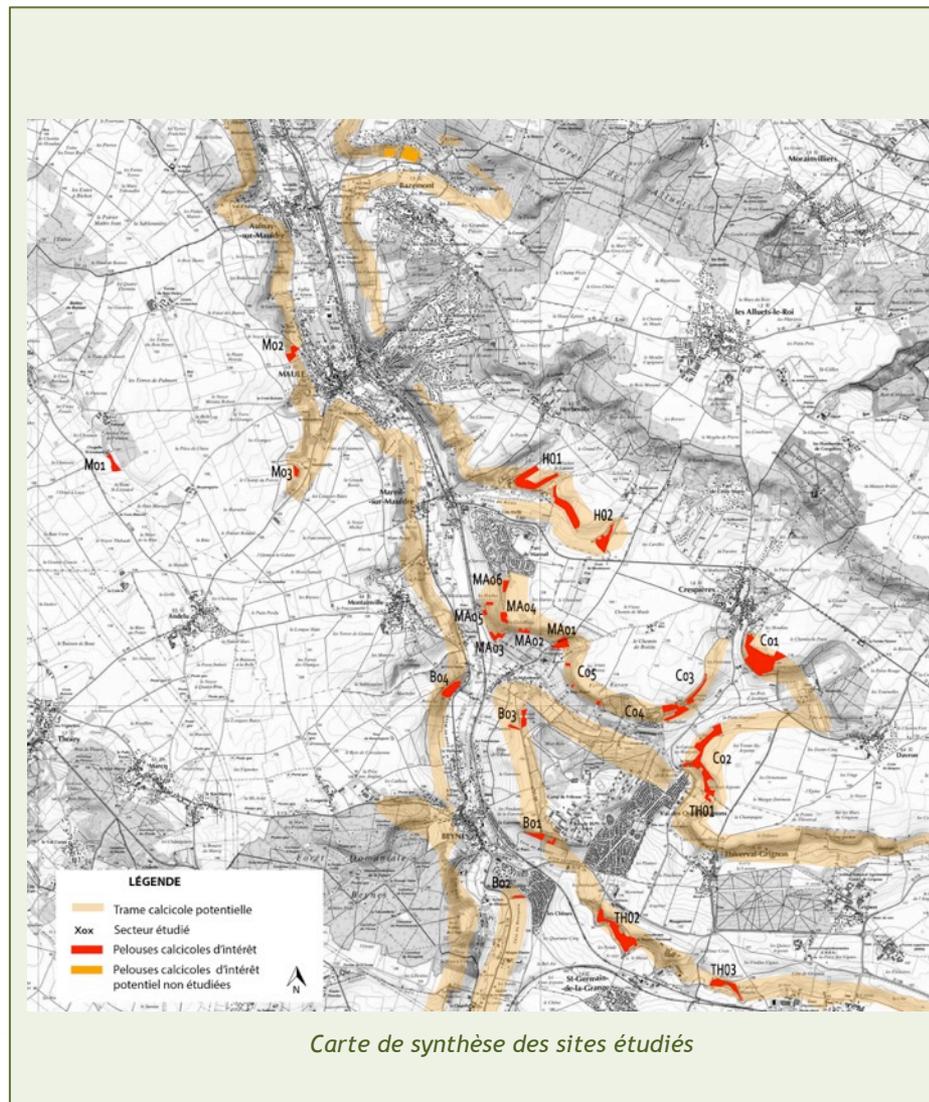


B. Des études opérationnelles : les prairies calcicoles, la Plaine de Bailly à Villepreux

La restauration et la valorisation des prairies calcicoles.

Affirmé au départ de l'étude comme un des enjeux principaux du territoire, le projet de restauration et de valorisation des prairies calcicoles concerne six communes situées le long de la vallée de la Mauldre : Maule, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Crespières, Beynes et Thiverval-Grignon. La vallée de la Mauldre est l'un des rares territoire à l'échelle de l'Île de France où l'on trouve encore ce genre de milieu ouvert. L'enjeu est donc ici d'impulser une dynamique forte et rapidement car l'enfrichement de ces milieux avance et menace

D'un point de vue environnemental, le secteur est largement connu par les naturalistes et a fait l'objet de différents inventaires permettant de connaître sa dimension naturelle remarquable. Ainsi notre travail s'est davantage porté sur la mise en actions de projets de restauration et de valorisation de ces milieux. Pour cela, nous avons commencé par un travail de terrain permettant de connaître les sites avec des données complémentaires des données purement naturalistes : leur zonage au PLU, une description de la parcelle dans son environnement (pentes, accès, éléments de patrimoines, taille des secteurs encore ouverts.). Puis, pour chaque site, nous avons demandé aux communes d'identifier les propriétaires des parcelles.



Une fois toute cette matière collectée, des rencontres ont été organisées avec chaque commune, d'abord individuellement, puis collectivement. Ont également été associés le département (service des ENS) et BIODIF (opérateur de compensation écologique).

Ce travail a permis de définir un certain nombre de sites jugés prioritaires en fonction d'une diversité de critères : intérêt écologique du site, état des propriétés (les parcelles communales étant plus favorables aux projets que les sites au parcellaire privé morcelé), lien avec circuits de découverte et de randonnée.

Pour chacun des sites retenus, un chiffrage précis des montants des travaux à opérer et de la gestion ont été réalisés. Sur la base de ce calcul, l'APPVPA a postulé à l'appel à projet du Conseil Régional : « Lutter contre l'érosion de la biodiversité », afin d'obtenir des financements pour accompagner les communes intéressées dans leur projet.

Un document général de synthèse reprenant tous les sites à l'échelle de la vallée a été réalisé et a servi de base à la diffusion de la connaissance auprès des parties prenantes.

Le travail autour des prairies calcicoles se poursuivra au-delà de l'étude trame verte avec plusieurs pistes d'actions :

- Des travaux et la mise en place d'une gestion écologique sur les sites identifiées dans l'appel à projet « Lutter contre l'érosion de la biodiversité »
- Le déclassement des EBC sur un certain nombre de sites à l'occasion de la révision des PLU qui pose problème pour leur entretien
- Le travail de BIODIF (opérateur de compensation écologique), intéressé par plusieurs sites pour y mener des travaux de restauration et de valorisation.



En haut, document de synthèse de la démarche sur les prairies calcicoles
En bas, carte des prairies calcicoles de la commune de Crespières

Restauration des corridors arborés et herbacés de Bailly à Villepreux

Ce secteur constitue le cœur historique de la Plaine. Situé dans le prolongement du château de Versailles, on y trouve le site classé de la Plaine de Versailles qui correspond à la longue perspective sur l'espace agricole depuis le château. Du point de vue des trames vertes, l'enjeu est de reconnecter les boisements du nord et du sud de la Plaine en travaillant dans l'espace agricole et sur les lisières des communes, parmi les plus urbaines de la Plaine. Le rû de Gally traverse le secteur et constitue l'accroche principal sur lequel s'appuyer pour reconnecter les trames vertes. Enfin, c'est un secteur sur lequel les infrastructures de transport sont très présentes avec notamment la D307 au nord et l'autoroute A12 à l'est.

Ce secteur a fait l'objet d'une étude opérationnelle plus précise du fait de la volonté de plusieurs types d'acteurs de travailler dessus :

- Des agriculteurs volontaires pour développer la biodiversité sur leur exploitation
- Des associations, notamment de randonneurs, souhaitant améliorer le cadre de vie
- Des communes intéressées pour travailler sur l'amélioration de leurs lisières dans le prolongement de l'étude paysagère spécifique sur le sujet des lisières réalisées quelques années auparavant.

Une fois ce travail de concertation mené, un plan d'ensemble des aménagements des trames vertes a été réalisé sur l'ensemble du secteur.

Carte d'orientation pour les corridors herbacés



Carte d'orientation pour les corridors arborés



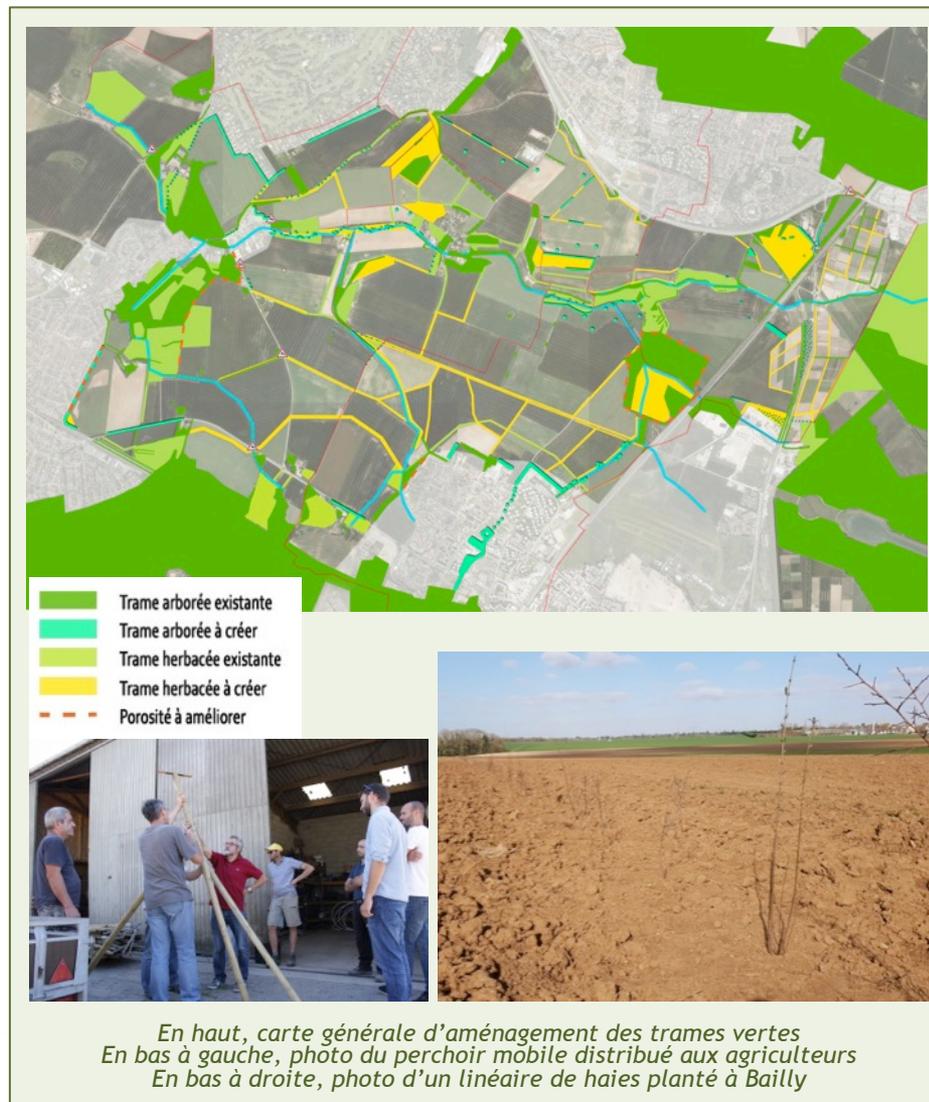
Cette étude a d'abord consisté à mener un travail important auprès de chacun des acteurs du secteur pour mesurer leur volonté à agir et comprendre leurs attentes en termes de paysage et de biodiversité. Ont ainsi été rencontré : la majorité des agriculteurs propriétaires et exploitants, les associations locales, les communes et / ou intercommunalités, le syndicat de gestion du rû de Gally.

Puis, chaque commune d'une part, et chaque exploitation agricole d'autre part ont fait l'objet de zoom spécifiques. Comme pour les prairies calcicoles, les aménagements ont été chiffrés et pour les financer, l'APPVPA a répondu à l'appel à projet lancé par la région à l'été 2018 « Lutter contre l'érosion de la biodiversité ». Une subvention pour les réalisations a été obtenue pour un montant supérieur à 30 000 € pour engager des travaux.

Au moment de l'écriture de ce bilan, les premiers travaux de plantation ont été réalisés à la fin mars 2019 avec plus de deux kilomètres de haies plantés et une vingtaine d'arbres fruitiers. D'autres périodes de plantation sont prévues pour l'automne 2020.

D'autres actions ont également été réalisées à partir de cette étude pour favoriser le retour des rapaces comme auxiliaires de culture (lutte contre les petits ravageurs) en partenariat avec l'association ATENA 78.

- Une vingtaine de perchoirs mobiles ont été distribués à 5 exploitations agricoles
- Un atelier de formation / construction de nichoir a été organisé. Chaque participant (4 agriculteurs) est reparti avec son nichoir pour la chouette effraie.



4. En parallèle, la production de supports de communication

A. Des temps dédiés à la sensibilisation

Les deux projets opérationnels autour des prairies calcicoles et de la Plaine de Bailly à Villepreux ont été l'occasion d'organiser des événements de sensibilisation.

Sur le sujet des prairies calcicoles d'abord avec une réunion organisée le 27 juin 2017. Y ont pris part une trentaine de personnes dont des élus et techniciens des communes et du Conseil Départemental, des acteurs de l'écopâturage, des écologues, les services de l'état (DDT), et d'autres membres des différents collèges de l'APPVPA. Après une introduction sur l'intérêt écologique de ce milieu par Richard Cousin (CD78) et Grégoire Moncharmont, trois tables rondes se sont succédées sur :

- Table ronde 1 : les leviers d'actions
- Table 2 : la gestion par écopâturage
- Table ronde 3 : retours d'expériences locales

Cette réunion a été l'occasion de présenter les enjeux écologiques du secteur et du caractère urgent des interventions à mener sous peine de voir ses milieux disparaître dans les prochaines années. L'accent de la demi-journée était ainsi mis sur les solutions possibles à mettre en place afin de montrer qu'il est possible d'agir. Ce temps d'échange a permis d'avoir de réelles discussions sur l'évolution des usages, du paysage, de l'éventuelle possibilité de relancer l'élevage sur le secteur.

Une seconde réunion a été organisée le 25 janvier 2019 suite aux rencontres sur le sujet des prairies calcicoles avec les

différentes communes concernées. L'objectif était de présenter concrètement les différents espaces potentiels pour agir et d'essayer de lancer un projet intercommunal sur le long terme, pour la restauration et la gestion de ces prairies.

Les prairies calcicoles de la vallée de la Mauldre: un patrimoine à préserver



*En haut, la présentation de Richard Cousin du CD78
En bas, photo de la réunion du 27/06/17 sur le sujet des prairies calcicoles de la Vallée de la Mauldre*

Une seconde grande réunion de sensibilisation a été organisée le 14 février 2018 sur le sujet de la biodiversité dans l'espace agricole.

Le public visé était principalement celui des agriculteurs de la Plaine et la réunion avait un objectif : montrer l'intérêt de développer la biodiversité dans les espaces de grande culture. Pour cela, différents intervenants se sont succédés :

- Un technicien de la chambre d'agriculture est venu présenter les Mesures Agro-environnementales éligibles sur le territoire
- L'association Hommes et Territoires est venu présenter l'outil Écobordure pour la gestion des bandes enherbées en bord de champs
- Un agriculteur est venu présenter les dispositifs pour favoriser la biodiversité dans les champs, mis en place par un groupe de chasseurs locaux (GIC de l'Oisemont)
- Un apiculteur a témoigné de l'évolution des abeilles
- L'association ATENA 78 a témoigné de l'intérêt des rapaces comme auxiliaire de culture pour lutter contre les ravageurs.

Suite à cette réunion à laquelle ont participé 26 personnes dont une majorité d'agriculteurs, deux autres temps de formation ont été organisés.

Au printemps 2018, une sortie sur le terrain autour des bordures de champs a été organisée à destination des agriculteurs avec l'association Hommes et Territoires.

A l'hiver 2019, un atelier de construction de nichoirs pour la chouette effraie a été proposé à des agriculteurs pour construire leur propre nichoir. L'animation a été menée par l'association ATENA 78.



*Présentations de deux des intervenants de la demi-journée « Agriculture et biodiversité »
Atelier – fabrication de nichoirs à chouette effraie avec ATENA78*

B. La communication

Afin de communiquer sur l'avancée de l'étude, des supports de communication ont été réalisés tout au long de l'étude. Chaque année, une newsletter a été réalisée.

Tous les ans, l'Assemblée Générale de l'association a été l'occasion de montrer les documents produits et de présenter les études en cours.

Un livret grand public a été édité et tiré en 1000 exemplaires.

Deux petits films ont été réalisés pour un public adulte et pour les enfants et les réalisations ont nourris d'autres vidéos présentant plus globalement le patrimoine naturel de la plaine.

Enfin, douze petits articles ont été réalisés sur des sujets variés en lien avec les trames vertes et la biodiversité en général. Ces articles ont vocation à être diffusés aux communes pour qu'elles les publient dans leurs bulletins municipaux.



**LES TRAMES VERTES
POUR UNE BIODIVERSITE
RENFORCEE**

Découvrir la biodiversité de la plaine et les actions réalisées

Plaine de Versailles



POINT D'INFORMATION n° 4 - 2019

RESTAURATION ET VALORISATION PEDAGOGIQUE DES TRAMES VERTES,
DES ESPACES BIOLOGIQUES REMARQUABLES ET DES ESPACES EN FRICHE



*En haut, le livret grand public
En bas, newsletter n° 4 de suivi du projet*

Résumé de l'étude – bilan chiffré

Documents généraux

- Un document de diagnostic général des trames vertes à l'échelle de la Plaine
- Un document d'orientations
- 27 déclinaisons communales

Accompagnement des projets

- Étude sur le vallon d'Abbecourt à Orgeval
- Aménagement des trames vertes à Saint-Nom-la-Bretèche
- Création d'un corridor arboré sur les communes de Davron et Feucherolles
- L'amélioration des trames vertes à Jumeauville Goussonville et Arnouville-lès-Mantes et la lutte contre le ruissellement
- La restauration et la valorisation des prairies calcicoles.
- Restauration des corridors arborés et herbacés de Bailly à Villepreux
- La création / amélioration d'un corridor arboré sur la commune de Beynes

Une concertation élargie :

- Une cinquantaine de réunions avec les communes et intercommunalités
- Une dizaine de réunions avec des agriculteurs de la Plaine
- Quatre réunions avec le Conseil Départemental
- 1 réunion avec le collège des associations
- 1 réunion avec le collège des agriculteurs

- 5 Comités de Pilotage
- 2 réunions avec le syndicat de gestion du rû de Gally

Des temps de sensibilisation :

- Deux demi-journées de sensibilisation sur les prairies calcicoles
- Une randonnée sur le terrain sur le sujet des prairies calcicoles
- Une demi-journée de sensibilisation sur l'agriculture et la biodiversité
- Une sortie sur le terrain sur le thème des éco-bordures
- Deux ateliers sur les perchoirs et nichoirs à rapaces

Des supports de communication :

- La réalisation de 4 newsletters de suivi du projet
- La livraison d'un livret grand public
- La réalisation de deux petits films pour adultes et enfants
- La rédaction de 12 articles à destination des magazines des communes

BILAN – RETOUR CRITIQUE



Les TVB, une démarche avant tout règlementaire.

Le sujet des trames vertes est un sujet complexe, difficile à aborder auprès des différents publics que nous avons pu rencontrer dans le cadre de l'étude.

Les trames vertes et bleues sont une politique portée par l'état et ses services, mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement. Elle consiste à établir un schéma des infrastructures naturelles et à en définir des orientations par sous-trame pour améliorer la circulation de la faune entre les réservoirs de biodiversité. L'élaboration de ce schéma est le résultat du croisement d'un certain nombre de données cartographiques et numériques, de données naturalistes récoltées à différentes époques, mais qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une vérification récente sur le terrain.

Le but de notre étude était ainsi, dans un premier temps, de partir de ce schéma « théorique » pour le confronter à la réalité du terrain. Puis dans un second temps, de chercher à répondre aux orientations fixées en termes de maintien, voire de restauration de ces corridors. La première partie n'est pas forcément la plus complexe à aborder. Elle consiste principalement à aller sur le terrain et vérifier les composantes et orientations du SRCE, et à proposer d'éventuelles alternatives pour la phase d'orientations.

Lorsque l'on se situe à une échelle théorique, tout se passe bien. Et en dehors d'un maire qui a refusé de nous recevoir, nous avons reçu un accueil plutôt sympathique de la part des communes. Chacune des réunions en commune a été l'occasion de sortir du concept parfois abstrait de trames vertes pour parler d'environnement de manière plus

générale, avec des échanges très constructifs avec les élus. En revanche, dès lors qu'il s'agissait de les interroger sur leur volonté et de leur capacité à agir pour répondre à telle ou telle problématique identifiée au SRCE et dans notre étude, l'affaire devenait plus compliquée et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, dans un contexte de diminution drastique des dotations aux collectivités, l'environnement n'apparaît pas comme la priorité pour les décideurs locaux. Et s'il existe souvent des solutions financières concernant les investissements, celles-ci ont tendance à se tarir dès lors que l'on évoque la gestion du site. Dans cette logique, l'étude sur les trames vertes devient surtout intéressante pour les élus avec la production des déclinaisons communales. Ces documents, à l'échelle de la commune, peuvent en effet être directement intégrés dans les PLU des communes et leur permettent ainsi de répondre aux attentes des services de l'état instructeurs des PLU. C'est donc pour les élus une expertise complémentaire à fournir aux futurs bureaux d'études en charge de la rédaction de leurs documents d'urbanisme.

Ensuite, la majeure partie des problématiques de TVB ne concerne pas le domaine public mais principalement le domaine privé, et notamment des propriétaires agricoles.

Les différentes échanges avec les élus nous ont alors fait prendre conscience du fossé qui semble se creuser entre le monde urbain et les agriculteurs. Dans un secteur comme la Plaine de Versailles, les conflits d'usages entre paysans et habitants sont de plus en plus nombreux.

Ils se cristallisent autour des usages et pratiques des citoyens (balade sur les chemins agricoles, déchets sauvages, chiens en liberté, etc.) mais aussi des pratiques agricoles (utilisation de produits phytosanitaires, bruit des engins, transport des machines, etc.). Tout cela contribue à créer un climat de défiance généralisé entre agriculteurs et habitants. Quant aux élus, les agriculteurs étaient autrefois plus nombreux et plus représentés dans les Conseils Municipaux. Ils le sont aujourd'hui de moins en moins, ce qui contribue également à moins intégrer les problématiques agricoles dans les politiques publiques menées par les communes.

Ainsi, pour résumer ce premier constat, on peut dire que les études trames vertes et bleues sont aujourd'hui principalement abordées comme une obligation réglementaire pour les communes qu'elles doivent intégrer dans leurs documents d'urbanisme. Les services de l'état exigent aujourd'hui la prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme mais ne fixent aucun objectif quant à la réalisation des schémas d'intention. En étudiant d'autres études TVB élaborées notamment pour des intercommunalités, nous nous sommes rendus compte que celles-ci réalisaient ce travail théorique pour se conformer à leurs obligations légales, mais qu'en réalité, peu ou pas de travail d'animation n'était mis en place derrière pour réaliser les orientations proposées dans les documents programmatiques. Ce propos n'a pas vocation à jeter la pierre aux communes et intercommunalités car il tient compte du fait que celles-ci n'ont généralement pas les moyens humains et financiers de mener une politique ambitieuse sur la réalisation de projets de restauration et de valorisation des TVB.

Une autre approche due au commanditaire.

L'APPVPA est une association territoriale créée au début des années 2000 pour accompagner le classement du site de la Plaine de Versailles. Sa gouvernance est organisée autour de 3 collèges : agriculteurs, collectivités et associations. Depuis son origine, elle travaille autour des problématiques de valorisation du patrimoine, de l'environnement et du cadre de vie, et d'accompagnement de dynamiques agricoles sur le territoire. L'association permet ainsi de travailler sur certains sujets qui sont souvent des angles morts des politiques publiques, en mettant à disposition une expertise et des moyens financiers pour l'accompagnement de projet. Elle n'est pas soumise aux obligations réglementaires que doivent supporter les communes et a donc davantage de marge de manoeuvre quant à sa façon de conduire les études. Ainsi, par rapport à une étude TVB classique qui serait menée par une collectivité, la singularité de la gestion du projet par l'APPVPA réside dans la volonté de l'association de faire en sorte que cette étude débouche sur des actions concrètes en faveur de l'environnement. Il s'agit ici d'une vraie opportunité pour notre équipe, plus encline à travailler sur des projets concrets, plutôt qu'à concevoir des études à seule fin réglementaire mais sans aucune portée opérationnelle. Dans cette optique, le calendrier et le budget ont ainsi été définis pour que la majorité du temps et du budget soient accordés à l'accompagnement de projets opérationnels. De plus, en termes de méthode, la souplesse accordée par l'APPVPA a permis tout au long du projet de se réajuster, d'évoluer en fonction des attentes et des opportunités de projet du territoire, sans devoir se contraindre par un cadre trop stricte, néfaste pour ce genre de démarche.

Pour toutes ces raisons, les freins au passage à l'action évoqués précédemment sont ici minorés du fait de la gestion de l'étude par l'APPVPA.

Les conditions du passage à l'action.

Tout au long de ces trois années, nous avons ainsi expérimenté différentes approches que nous restituons ici pour favoriser le passage à l'action.

Première méthode, changer l'approche du projet. Ce premier constat tient surtout par rapport au monde agricole. L'étude sur les trames vertes implique classiquement de définir un schéma idéal à faire appliquer par les acteurs locaux.

Il s'agit d'une démarche qui fonctionne mal avec les agriculteurs pour plusieurs raisons. Premièrement, le contexte actuel local mais aussi plus général, est un contexte de défiance entre le monde agricole et la société civile. Pour résumer voire caricaturer, les agriculteurs sont vus par les urbains et néo-ruraux comme des pollueurs à travers l'utilisation de produits phytosanitaires, encore plus dans un contexte de grandes cultures céréalières. Il en résulte une incompréhension mutuelle et des conflits d'usage qui contribuent à ce que les agriculteurs se referment sur eux-mêmes car souvent en incapacité de communiquer du fait de leur activité qui mobilise tout leur temps et leur difficulté à adopter des stratégies de communication efficaces et coordonnées entre eux. Quant au rapport avec des démarches comme la nôtre, il en devient forcément complexe. Pour commencer, nous sommes jugés à priori par la majorité du monde agricole comme des écologistes qui n'y connaissent pas grand chose à leur métier et qui en plus

veulent leur imposer de nouvelles contraintes environnementales. Il est vrai que les rapports entre écologistes politiques et agriculteurs se sont dégradés ces dernières décennies et que les agriculteurs, qui cohabitent au quotidien avec la nature, n'apprécient pas de recevoir des leçons de gens qui ont parfois tendance à avoir une vision du "bon environnement" comme un endroit dans lequel l'homme n'a pas sa place. Pour ces différentes raisons, le contexte n'est au départ par favorable à un travail avec le monde agricole sur la question des trames vertes.

Pour revenir à notre étude, dans ce contexte parfois un peu tendu avec le monde agricole, nous avons ainsi décidé de changer de méthode. Dans un premier temps, nous avons cherché à rétablir la confiance avec les agriculteurs en allant passer du temps sur leurs exploitations, en cherchant à comprendre leurs contraintes et en leur montrant que nous ne portons aucun jugement sur leurs pratiques et leur métier. Nous avons aussi fait appel à l'association Hommes et Territoires sur le sujet des bordures de champs et du coup de la sous-trame herbacée. Cette association qui a travaillé à l'élaboration d'un outil spécifique (Ecobordure) sur la gestion des bords de champs jouit d'une bonne crédibilité dans le milieu agricole conventionnel. Elle a en effet développé son outil avec l'INRA et collabore avec les chambres d'agriculture. Enfin, elle exerce principalement en territoire beauceron, plaine céréalière en majorité conventionnelle. Nous avons également discuté avec la chambre d'agriculture sur le sujet des Mesures Agro-Environnementale afin de trouver des leviers, issus du monde agricole qui pouvaient faire un lien avec notre étude.

Ensuite, en termes de méthode de projet, au lieu de leur montrer un schéma de trames vertes à réaliser, nous leur avons d'abord demandé quels étaient leurs projets. Puis, nous avons cherché à les intégrer dans notre schéma idéal. Il s'agit d'une manière différente de mener un projet dont nous avons conscience qu'elle ne plairait probablement pas à un certain nombre d'écologues. Toutefois, nous ne regrettons pas cette approche car nous estimons qu'il faut mieux un projet de plantation de haie imparfait que pas de plantation du tout.

Enfin, nous avons bénéficié, surtout sur la fin de l'étude de l'évolution, aujourd'hui tangible, des pratiques agricoles. Avec le changement de génération des agriculteurs et les reprises d'exploitation, la demande de la société civile pour des produits plus sains et plus locaux, l'incertitude du contexte national et international sur les politiques et les marchés agricoles, ou encore les réglementations plus strictes concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, nous avons constaté pendant les trois années d'étude des signes de changement des pratiques agricoles. Ces changements se caractérisant par une volonté de développer des techniques plus respectueuses de l'environnement, par une diversification des exploitations autour de la transformation et la valorisation des produits mais aussi par le développement de l'agrotourisme (accueil à la ferme, pensions de chevaux, etc). Et pour certaines de ces évolutions, l'opportunité de notre étude et des solutions techniques et de financement que nous pouvions apporter, s'est croisée avec notre projet de développement / création / restauration / valorisation des trames vertes sur le territoire. Nous faisons ainsi le pari que, dans les années à venir, les opportunités de croiser les attentes environnementales liées aux TVB avec celles des agriculteurs

de faire évoluer leurs pratiques vers une plus grande prise en compte de l'environnement, vont se développer.

Seconde méthode, trouver des solutions de financement. Pour passer à l'action et motiver les acteurs locaux, il est nécessaire de les accompagner dans le financement de leurs projets qu'il s'agisse des communes ou des agriculteurs. Pour cette raison, nous nous sommes intéressés dès le départ de l'étude aux financements possibles pour les projets opérationnels. Nous avons ainsi rencontré les services des Conseils Régionaux et Départementaux, les intercommunalités, et avons regardé avec l'APPVPA les différents appels à projets publics ou privés auxquels nous pouvions prétendre. C'est dans ce cadre par exemple que nous avons obtenu plus de 30000 € de subvention en 2018 de la part de la région Ile-de-France à travers le dispositif "Lutter contre l'érosion de la biodiversité en IdF" pour réaliser des travaux de plantation. En poursuivant nos recherches, nous avons également découvert que la fédération des chasseurs finançait la plantation de haies et d'arbres. De son côté, l'APPVPA a également trouvé des financements à notre étude. Celle-ci étant financée à 70% par la région, il manquait 30% pour l'accompagnement des projets. Ainsi, en fonction des projets, ont participé les communes, les intercommunalités, l'Agence de l'eau, des réserves parlementaires, etc.

Malgré tout, une difficulté pour les communes de passer à l'action. Les deux premiers constats exprimés ci-dessus nous ont permis de réaliser des projets concrets avec les agriculteurs : plantations de haies, d'arbres isolés, installation de perchoirs, construction de nichoirs, formation sur les bandes enherbées, sensibilisation sur des dispositifs d'accompagnement.

En revanche, peu de projets opérationnels se sont concrétisés avec les communes. Nous ne pouvons tirer de conclusions sur les raisons de ce constat. En revanche, nous pouvons formuler certaines hypothèses qui constituent des pistes de réflexion pour l'avenir.

Premièrement, comme dit précédemment, l'environnement n'est pas aujourd'hui la priorité des communes. Ou plutôt, pour être plus précis, la gestion de l'environnement de la commune n'est pas prioritaire. Expliquons-nous. Les communes dans leur politique publique ont bien intégré les grandes problématiques environnementales : gestion des déchets, sensibilisation notamment des enfants, ou encore organisation d'évènements en lien avec les problématiques environnementales (ex : semaine du développement durable). Dans l'espace urbain, les bonnes pratiques se développent, incitées par le cadre réglementaire notamment (interdiction des produits phyto par exemple). En revanche, en dehors de la gestion des espaces verts, il existe très peu de communes pour lesquelles la gestion de l'environnement dans les espaces autres (lisières, espaces agricoles et naturels) apparaît comme une priorité. Le manque de visibilité des aménagements pour la biodiversité (parfois en bout de commune sur un chemin peu passant, sur un coteau peu visible, sur des secteurs vus comme délaissés...) n'encourage pas les communes et les élus à s'engager sur ces espaces. De même ces aménagements et les changements qui en découlent prennent du temps à atteindre leur maturité et sont parfois peu lisibles pour la population. Une haie ou un bosquet n'atteint une belle taille et un aspect visuel agréable qu'au bout de plusieurs années. Le changement de la flore d'une bande enherbée sur le bord d'un chemin ne saute pas toujours aux yeux des promeneurs et son utilité n'est pas flagrante. Le temps politique n'est pas toujours compatible avec le temps environnemental. Ces

projets sont difficiles à valoriser auprès des citoyens pour les communes, où alors grâce à des outils de communications supplémentaires qui ajoutent un coup à ces aménagements.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela.

D'abord, le manque d'argent notamment pour ce qui concerne la gestion pérenne d'espaces comme les bords de chemin, les boisements communaux, les zones humides. Même si dans le cadre de notre étude, nous avons réussi à obtenir des financements fléchés pour les communes... qui n'ont pas été mobilisés malgré différentes relances.

Ensuite, le manque d'élus de premier plan ou de techniciens en charge des problématiques environnementales, en capacité de peser sur la politique communale. La plupart des communes disposant de peu de techniciens, et encore moins de techniciens en charge de l'environnement. Souvent les questions environnementales sont confiées aux techniciens en charge de l'urbanisme, plus ou moins sensibilisés ou enclins à travailler sur ces enjeux. Une vraie difficulté à s'engager dans des projets concrets en ayant souvent une vision pessimiste que l'on peut résumer par "*il y a de nombreux freins pour mener telle ou telle action*" plutôt que volontariste.

Cela pouvant bien sûr s'expliquer par les raisons qui précèdent à savoir un manque de temps par rapport à leur mission première et de moyens à consacrer aux problématiques environnementales. Face à ce constat, les associations locales en lien avec l'environnement constituent des relais intéressants à mobiliser et sur lesquels s'appuyer pour peser sur les politiques communales. Leur connaissance du terrain et de ses acteurs permet de diffuser les informations mais aussi plus simplement d'obtenir des rendez-vous et de convaincre les partenaires publics.

Enfin, cette étude nous a permis de nous rendre compte de la difficulté à collaborer des acteurs publics dans leur ensemble. Il n'est pas rare que les communes, les intercommunalités, les gestionnaires de réseau hydraulique, le département, la région ou encore les services de l'état, travaillent de manière concomitante sur les mêmes sujets sans qu'il existe de rencontres, de passerelles entre tous ces acteurs.

Pour conclure, il est important de réaliser qu'un projet TVB ne se fait pas en trois ans. Trois ans, c'est le temps qu'il faut pour s'immerger dans un territoire, pour en comprendre les jeux d'acteurs, les institutions motrices à mobiliser, des financements disponibles. Le temps long de l'animation est essentiel et une structure comme l'APPVPA est idéale pour gérer ce genre de démarche. La concertation est selon nous la clé, plus que l'expertise donneuse de leçon. Elle permet de casser des préjugés, de comprendre les points de vue des uns et des autres, de tisser des rapports de confiance qui déboucheront sur des projets concrets et des changements de posture bénéfiques pour le territoire.

Enfin, et c'est peut-être difficile à entendre quand on a conçu ce modèle, mais le vocable "TVB" et tout ce qu'il véhicule s'avère souvent contre-productif pour arriver à la concrétisation de projets. Il est nécessaire d'adapter le propos aux considérations des groupes d'acteurs avec lesquels on échange. Aux agriculteurs, il faut peut-être mieux parler de développement des auxiliaires de cultures, de lutte contre l'érosion des sols, de capacité de stockage en eau. Aux communes et aux associations, d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre les ruissellements, de lutte contre le changement climatique, etc. Adopter un autre vocabulaire n'est pas porté atteinte à l'ambition de base, c'est se donner les moyens d'arriver à la réalisation de projet.

Ce petit retour critique n'a pas vocation à donner des leçons. Nous avons beaucoup tâtonné, commis des erreurs, perdu du temps, et notre étude est loin d'avoir débouché sur de nombreux projets réellement opérationnels. Toutefois, il vise à proposer quelques pistes pour l'avenir, pour les décideurs et ceux qui évaluent les politiques publiques.